

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS :

Roubaix-Toucoing : Trois mois . . . 13.50
Six mois . . . 26.50
Un an . . . 50.50

INSERTIONS :
Annonces : la ligne . . . 20 c
Réclames : . . . 30 c
Faits divers : . . . 50 c
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

ROUBAIX 12 MARS 1876.

Nouveaux Pouvoirs publics.

Le ministère se recueille pendant que les assemblées procèdent à la vérification des pouvoirs de leurs membres, et c'est seulement lundi qu'il doit faire connaître son programme gouvernemental. Nous ne préférons donc qu'une médiocre attention aux discussions des journaux de Paris; qui dissertent à perte de vue sur la question de savoir si le ministère est homogène, ou s'il est in-correct et extra-parlementaire. Nous attendrons avec calme, sinon sans une anxiété secrète, M. Dufaure a invoqué l'aide de Dieu, nous voulons, avant de nous prononcer, voir par l'expérience s'il aura mérité cette protection divine, n'oubliant pas qu'au milieu de nos épreuves la France reste toujours la fille aînée de l'Église.

On a dit qu'il existe dans les chambres une majorité et une minorité, et que le maréchal s'est tiré d'embarras en prenant un ministère entre les deux. C'est peut-être là un jeu d'esprit, et ce serait méconnaître notre défaut national que d'en être surpris; chez nous on trouve toujours le moyen de médire de tout. Mais ce n'est point un jugement juste; le maréchal a choisis les nouveaux chefs des départements ministériels parmi ceux auxquels il demanda toujours leur concours, c'est-à-dire les modérés, et il s'est scrupuleusement conformé à la tradition parlementaire en choisissant des hommes appartenant à la majorité. On dit qu'ils n'appartiennent pas à la gauche. Il faudrait d'abord que l'on sût, pour justifier ce reproche, où commence et où finit la gauche. Nous croyons que, dans les circonstances présentes, le maréchal ne pouvait faire d'autre choix. Il peut laisser ses adversaires plus ou moins avoués décrier que ce ministère n'est qu'un ministère de transition, qu'il marque une étape vers une véritable république. Il faut que nous nous soit donné aux paroles de l'expérience commence; elle doit être complète.

Le maréchal n'a pas le gouverne pas; telle est la formule dont on se sert pour caractériser la situation nouvelle inaugurée le 8 mars. C'est la formule des gouvernements parlementaires. En effet, depuis le 8 mars, M. le maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta, a présidé plus les conseils des ministres; il cesse de prendre sa part de la responsabilité de leurs actes. Il y a un président du conseil responsable devant les Chambres.

Nous disons qu'il y a dans ce simple fait quelque chose qui doit rassurer les conservateurs. Il existe, en effet, deux pouvoirs dont l'accord ou l'antagonisme vont constituer la vie politique du gouvernement. Vraiment, la victoire se déplaça souvent; elle appartenait tantôt à l'un, tantôt à l'autre. Mais à côté d'eux, au dessus d'eux, se trouve une autorité qui sera toujours prête à intervenir en cas de crise, et qui se présente à nous sous la forme d'un gardien vigilant de l'ordre public. Nous avons foi en elle. Elle sera notre

refuge le jour où le flot démagogique menacera la société.

Quant à l'expérience politique qui commence nous avons la profonde conviction qu'elle profitera à la France, qu'elle lui montrera de quel côté elle doit attendre un jour la paix et la prospérité définitives.

ALEXANDRE WATTEAU.

L'instruction obligatoire

Nous relevions dernièrement un article du *Bien public* à propos de l'instruction obligatoire. Ce journal veut que l'enseignement religieux soit exclusivement renfermé dans le foyer domestique, et qu'il n'en soit pas question dans les écoles. Nous citons :

Nous voulons enfin l'instruction laïque. C'est surtout sur ce point que se remarque le vague et l'ambiguïté signalés tant de fois par nous dans les programmes.

Qu'entend-on, que doit-on entendre par instruction laïque? Nos honorables croiraient-ils avoir fait assez lorsqu'ils auront voté des mesures protectrices de ce qu'on est aujourd'hui convenu d'appeler l'instruction laïque — lorsqu'ils auront refusé toute subvention aux instituteurs congréganistes, ou même lorsqu'ils les auront — pour cause d'utilité publique — expropriés du droit d'enseignement? Ce sera bien, sans doute, car il est mauvais que nos enfants soient livrés, à l'époque critique de la vie, aux pires ennemis de la liberté, de la science et du progrès; — qu'à l'âge où leurs cerveaux ne sont encore qu'une cirque molle prête à recevoir toutes les empreintes, on leur laisse tranquillement inculquer des idées diamétralement opposées aux principes qui sont la base de nos sociétés modernes; — qu'au moment où ils vont devenir des citoyens, on les dresse à la discipline d'une faction dont le chef est à Rome et dont le code est le *Syllabus*. Mais ce ne sera pas encore la laïcité de l'enseignement, ce sera tout au plus la laïcité du professeur.

Sous le rapport que nous envisageons, l'enseignement universitaire est loin, en effet, de présenter un idéal. Là encore, le cléricalisme a ses entrées; c'est assez dire qu'il y domine. Au commencement et à la fin des classes, on récite une prière; les dimanches et fêtes, les enfants sont forcés d'aller à la messe; ceux qui s'obstinent à ne pas aller à confesse ou qui refusent de faire leurs pèques, sont signés au proviseur et s'attirent des *soins*; l'enseignement religieux — c'est-à-dire catholique — quoiqu'il ne soit pas plus de religion d'Université que de religion d'Etat, est inscrit au programme de l'obligatoire.

Je le demande à nos défenseurs de la liberté de conscience; croient-ils que cette liberté est scrupuleusement respectée, lorsqu'il s'agit d'un père juif, mahométan, hurguet ou libre-penseur.

Pour peu qu'ils y mettent de la franchise, leur réponse ne pourra être que négative. Voilà pourquoi j'aurais voulu voir figurer au programme ce que la formule générale ne dit pas, et ce qui, pour constituer la vraie laïcité de l'instruction: suppression de tout enseignement et de tout exercice religieux. Ces choses-là ne doivent pas sortir du foyer domestique; elles sont du domaine de l'initiative individuelle; jamais la société civile contre « l'envahissement clérical », si ceux à qui leur condition commande d'être les ennemis des « hommes noirs » propagent des légendes grâce auxquelles ceux-ci s'asservissent les générations.

Nous n'ajoutons pas, comme bien on pense, une importance exagérée aux théories de l'état-major de M. Ménière; mais les rédacteurs du *Bien public* ne sont pas les seuls à proclamer solennellement le principe sus-mentionné. Les hommes les plus éminents et les plus illustres du parti républicain, les Louis Blanc, les Victor Hugo, ne pensent pas autrement à cet égard que les collaborateurs de Ménière.

Ils ont l'air de croire qu'ils sauvegardent entièrement la liberté du père de famille en lui permettant d'enseigner la religion à sa famille — dans l'intimité du foyer domestique — après lui

avoir osé, de par la loi, d'envoyer ses enfants dans une école libre-penseuse.

Il est difficile de pousser plus loin l'hypocrisie de l'intolérance.

Si le parti républicain triomphe, il se réservera le monopole de l'instruction, — c'est son intention fort clairement exprimée. Il est donc bien évident qu'il choisira ses professeurs parmi les libres-penseurs, et que ses professeurs enseigneront à leurs élèves une philosophie, une histoire, etc., absolument hostiles aux croyances catholiques et même aux doctrines spiritualistes quelles qu'elles soient.

L'Etat se chargera donc de détruire — de par la loi — dans l'esprit des jeunes gens appartenant aux familles catholiques — ou protestantes — ou israélites, les principes et les enseignements que les jeunes gens reçoivent dans leur foyer.

Quels jeunes gens, fidèles aux idées de leur famille, mépriseront l'enseignement de l'Etat, et alors l'instruction obligatoire est une dérision; ou ils mépriseront, de par la loi, les principes de leurs parents, et alors que devient cette liberté du foyer que les républicains ont la prétention de respecter?

Il faut convenir que les amis de la liberté ont une étrange logique.

Ils veulent retirer aux prêtres jusqu'à la possibilité d'instruire les enfants que des parents catholiques désiraient leur confier, et ils affichent hautement la prétention de forcer au nom de la loi lesdits parents catholiques à faire suivre par leurs enfants les cours d'une école libre-penseuse.

Que diraient-ils si un gouvernement « clérical » édictait une loi d'après laquelle les enfants des juifs, des protestants et des athées seraient forcés à faire leur classe dans un collège de jésuites — sous cette réserve que leurs parents auraient le droit de leur exposer leurs théories dans l'intimité du foyer? Ils trouveraient évidemment que c'est jointre beaucoup d'hypocrisie à beaucoup d'intolérance.

Voilà pourtant ce qu'ils veulent faire — au nom de la liberté.

Que les républicains aient donc le courage de leur opinion, et qu'ils disent hardiment :

« Nous croyons que le bien du pays exige que les jeunes générations sucent le lait d'une doctrine contraire à toute croyance et à toute morale surnaturelles. »

« Nous sommes persuadés, d'autre part, qu'entre les assertions d'un vieux père rabâcheur, enseignant une religion qui n'offre de tous côtés que pénitences à faire et tourments mérités, et les assertions d'un jeune et brillant professeur, exposant les commodités théories du spirituel M. About, les jeunes générations n'hésiteront pas. »

« Donc nous forçons de par la loi les pères de famille d'envoyer leurs enfants à une école libre-penseuse, et, comme c'est un mal que nous ne pouvons empêcher, nous lui permettons d'affirmer à nos enfants que ce qu'on lui enseigne au nom de l'Etat est aussi erroné que personnel. »

« Si les républicains disaient cela, ils auraient du moins le mérite de la franchise. Mais rien n'est pitoyable comme leurs protestations de respect pour la liberté du père de famille en présence de leur projet d'instruction obligatoire et laïque. »

Jamais, dans aucun temps, dans aucune civilisation, dans aucun pays, on

n'a montré un pareil mépris de la liberté.

Il faut que les sens moral, que l'instinct de la dignité humaine soient singulièrement obliés pour que le premier qui a osé proposer l'instruction obligatoire et laïque n'ait pas été regardé par l'ensemble du public comme un de ces utopistes justiciables de la douche, qui sont trop absurdes et trop audacieux pour être redoutables.

Il est vraiment humiliant d'être obligé de combattre des doctrines aussi insensées.

L'instruction à Rome et à Berlin.

Le *Journal de la société de statistique* de Paris se propose de publier un certain nombre de monographies des grandes capitales de l'Europe; dans son numéro de février 1876, il a commencé ces intéressantes études par un article sur Berlin.

Voici les chiffres relatifs à l'instruction; ils sont intéressants, puisque des milliers de nos concitoyens sont encore persuadés, sur la foi de leur journal, que nous avons été vaincus par le maître d'école prussien.

La dépense totale du budget de 1875, pour les 136 établissements d'instruction, s'est élevée à 8,516,053 fr. 75. Les 82 écoles communales, fréquentées par 56,311 enfants des deux sexes, comprennent un personnel enseignant de 1,502 professeurs; en y adjoignant les 6 collèges municipaux, les écoles privées et les établissements d'instruction supérieure, on obtient un total de 84,941 élèves. Ici, un petit rapprochement n'est pas inutile.

BERLIN, la ville des Lumières, en 1875, au faite de sa puissance, comptait donc 84,941 enfants recevant l'instruction à tous les degrés, sur une population de 972,384 âmes (chiffre de 1874), ce qui donne 10 élèves pour 114 habitants.

Or, en 1870, la cité de l'obscurantisme, Rome, la ville papale, entourée d'ennemis, réduite presque à ses seules murailles, voyait 21,276 enfants fréquenter ses écoles, alors qu'elle renfermait seulement 220,000 habitants, soit donc 10 enfants sur 103 habitants.

Nous sommes persuadés, du reste, par avance, que ces résultats n'empêcheront pas les organes d'une certaine presse de s'écrier chaque jour que l'instruction ne se distribuait pas à Rome, et de répéter à l'envi ce vers célèbre de leur maître : C'est du Nord aujourd'hui que nous vient la lumière.

LETRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, le 11 mars 1876.

Le peuple français ferait bien de commencer à réfléchir sur les faits suivants :

Depuis le 24 mai 1873, tous nos personnalités politiques qui ont imaginé des expédients pour se passer de la monarchie, ont tous été successivement renversés.

M. le duc de Broglie a voulu constituer le septennat, et il a succombé.

MM. Buffet et Wallon ont incité la République du 25 février et ils ont été chassés du pouvoir par les républicains eux-mêmes.

Voici MM. Dufaure et Ricard qui tentent une nouvelle expérience, de substituer la République du centre gauche à la République du centre droit. Nous

En ce moment un bruit léger se fit entendre dans le feuillage.

— Quelqu'un nous écouterait-il? demanda frère Antoine.

— Le jardin est désert, mon fils, les pères sont dans leurs cellules.

Frère Antoine reprit :

— Je croyais alors, insensé! que le Seigneur permettait de faire deux parts de son âme, d'en laisser une à Dieu et d'abandonner l'autre à la tendresse d'une créature... J'oubliais ce que vous m'avez appris: Dieu est un Dieu jaloux, il arrache de ses mains divines avec une violence que nous accusons parfois d'être cruelle, tout ce qui, n'étant pas lui, jette dans notre cœur de trop profondes racines... Certes, il fut une heure dans ma vie où nul ne pouvait se dire plus heureux que moi... Je possédais une magnifique fortune, un nom que je m'efforçais de porter avec honneur, une femme idolâtrée, et deux frères, Florent et Gaël, qui semblaient alors m'aimer...

Un soupir plaintif parvint à l'oreille de frère Antoine.

Il jeta autour de lui un regard moins inquiet que curieux; le père Athanase lui dit doucement :

— Le vent siffle dans les branches, mon ami...

voyons déjà, par l'accueil que reçoit cette essai, que MM. Dufaure et Ricard seront bientôt jetés dans le fossé à côté de leurs successeurs, pour céder la place à la République des gauches, laquelle sera aussi renversée par la République radicale, qui sera le fond de l'abîme d'où peut-être, avec l'aide de Dieu, comme vient de dire M. Dufaure sortira le salut de la France.

Tout ce qui précède, justifie encore cette pensée de M. de Bonald, qui semble l'avoir écrite pour nos jours :

« Beaucoup d'ouvriers politiques travaillent en tapissier, sans voir ce qu'ils font. Ils seraient bien étonnés s'ils pouvaient voir le revers de leur ouvrage. »

On assure que dans une entrevue qu'il aurait eue ces jours-ci avec M. Dufaure, M. Gambetta aurait promis de n'attaquer le nouveau cabinet que pour la forme. C'est sur cette promesse qu'aurait été enfin formée la combinaison parue hier, et que la crainte des intéressés, d'être promptement renversés, avait d'abord retardée.

Il y aurait, ajoute-t-on, promesse de la part de M. Ricard, de faire aux bonapartistes une guerre très-vive, de changer les préfets compromis avec le bonapartisme, de changer les maires ne faisant pas partie des conseils municipaux.

A M. Waddington, les radicaux ne demandent que le retrait de la loi sur l'enseignement supérieur et croient pouvoir espérer l'obtenir.

La nomination de M. Ricard comme ministre de l'intérieur donne lieu à toutes sortes de commentaires et de conjectures. Bien des gens s'étonnent qu'après avoir écarté M. Périer, M. Dufaure ait accepté le concours d'un homme qui s'est placé plus à gauche que M. Périer.

Dans certains cercles, on explique cette bizarrerie en disant que depuis leurs anciennes relations, M. Gambetta et M. Ricard se sont brouillés au point de devenir des ennemis personnels; cela admis, M. Dufaure, ajoute-t-on, n'aurait pas été fâché de placer à l'intérieur quelqu'un animé du plus mauvais vouloir pour l'ex-dictateur.

Malheureusement, c'est compter sans les armes que ce dernier a dit se ménager vis-à-vis de M. Ricard, alors qu'il le comptait parmi ses plus ardens courtisans. Les dépêches restent, et M. Gambetta sait les garder précieusement.

Le septiment d'hostilité contre les bonapartistes s'est traduit hier, ouvertement, dans une réunion d'une cinquantaine de radicaux violents, dont M. Gambetta était le centre.

On n'y parlait rien moins que d'une sorte de mise hors la loi, « de l'exécration de la fraction de l'empire; » on se promettait de voter contre la validation de toute élection bonapartiste et de ne laisser aucun membre de ce groupe prendre la parole dans l'Assemblée.

Bref, les têtes étaient extrêmement montées.

On a fort remarqué, hier, la double conversation, très-affable, du reste, de MM. Raoul Duval et Dréolle avec M. Grévy. Le président assurait que deux membres de son impartialité pour eux et leurs amis; en revanche, ces messieurs protestaient que, dans leurs fonctions parlementaires, ils se montreraient excessivement modérés et respectueux de la constitution.

Si l'agachene change pas d'avis l'élection de M. Raoul Duval à Louviers paraît devoir être certainement cassée.

On pense que le ministère fera, mardi prochain, l'exposé de son programme aux deux Chambres.

Les sénateurs et députés de la gauche se réuniront demain pour arrêter les termes de la proposition d'amnistie.

Ce soir à lieu, dans le salon du grand hôtel du Louvre, le banquet annuel de la société Helvétique de bienfaisance de Paris. Il y aura des toasts qui alterneront avec des morceaux de musique. Parmi ces toasts il y a celui de M. le ministre Kern à la France. M. de Weck, qui porte dignement un des noms les plus honorés des catholiques Suisses, est chargé d'un toast à la Patrie. — Il y a un toast qui manque à ce programme, c'est celui à la *Liberté de conscience des catholiques Suisses*.

P.-S. — M. Ricard a annoncé à plusieurs personnes qu'il adoptait entièrement le programme gouvernemental de M. C. Périer et qu'il allait l'exécuter avec la plus grande énergie.

L'étude du mouvement préfectoral se poursuit activement. On cite déjà, plusieurs anciens préfets et sous-préfets auxquels il a été offert de rentrer dans l'administration.

DE SAINT-CHERON.

SÉNAT

Séance du 11 mars 1876.
PRÉSIDENCE DE M. GAULTHERIE DE RUMILLY.

La séance est ouverte à 3 h. 3/4.

Après l'adoption du procès-verbal, le président donne lecture d'une lettre de M. Thiers, qui donne sa démission comme sénateur pour continuer à représenter Paris.

Le Sénat valide ensuite les élections des Deux-Sèvres.

Le président constate qu'il y a 194 élections validées.

Il ajoute que le Sénat est en nombre pour délibérer et déclare l'Assemblée constituée.

Le Sénat fixe le nombre des vice-présidents à quatre, celui des secrétaires à six, et celui des questeurs à trois.

L'Assemblée procède ensuite à l'examen des élections et valide les élections de Héran sur le rapport de M. Héron, qui blâme la pression administrative, mais ne juge pas que les faits reprochés doivent faire invalider l'élection.

La séance est levée à 5 h. 50.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 11 mars 1876
Présidence : M. Jules Grévy.

La séance est ouverte à 3 h.

Le procès-verbal est adopté.

La Chambre continue la vérification des pouvoirs et valide successivement les élections de l'Aisne et du Calvados.

L'Assemblée décide qu'elle nommera lundi son président, ses 4 vice-présidents, ses 3 questeurs et ses 6 secrétaires.

La séance est levée à 5 h. 50.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

L'ÉPAILLAGE CHIMIQUE. — Note sur un dérivé par hydratation de la cellulose, par M. Aimé Girard, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers.

Entre la cellulose normale, telle que la fournit l'analyse immédiate des végétaux, et les celluloses modifiées, de formes gélatineuses, dont M. Béchamp a annoncé l'existence en 1856, avant toute saccharification, par conséquent, on observe un état particulier de la matière, état mal défini et dont les opérations industrielles offrent plusieurs exemples. La cellulose perd, dans ces cas, toute sa solidité et devient friable.

Frère Antoine poursuivit d'une voix plus calme :

— Nous ne sommes jamais tentés au-dessus de nos forces... Après le combat vaillamment soutenu, je connus le repos... Il me sembla que subitement je me trouvais enveloppé dans une béatitude divine... le vent du ciel glissa sur moi... Ce n'était plus le souffle de l'Esprit que Job sentait, dans ses nuits d'angoisse, passer sur lui et briser le poil de sa chair... c'était la brise caressante et parfumée qui devait agiter les palmes quand le Sauveur traversait les champs de la Judée...

A partir de ce moment, je cessai de souffrir. Les choses de la foi, loin de m'effrayer, m'attirèrent vers leurs abîmes de splendeurs... Je me jetai en Dieu pour me perdre dans l'océan de sa grâce... Le monde me parut loin, si loin derrière moi que j'en perdais la vision à force de regarder le calvaire... Je n'entendis plus que l'écho des chants célestes; je regardais déjà comme impossible de m'arracher à l'arche de salut dans laquelle vous m'aviez donné asile...

(A suivre.)

Feuilleton du Journal de Roubaix
DU 13 MARS 1876.

— 43 —

Le Trésor de l'Abbaye

(Faisant suite à PATIRA.)
PAR RAOUL DE NAVERY

X
L'HEURE DE LA LUTTE

(SUITE).

— Pour le temps et pour l'éternité! dit-il en traçant le signe de la croix d'une main tremblante.

Un instant après, le supérieur de Léhon dit à l'un de ses moines :

— Père Malo, conduisez notre nouveau frère dans une cellule vacante.

Les moines défilèrent lentement, en s'inclinant devant le père Athanase. Un seul demeura à l'entrée de la salle.

— Mon père, dit-il d'une voix émue, voulez-vous m'accorder une heure d'entretien?

— Volontiers, frère Antoine, répondit le vieillard... La journée s'avance; peut-être ne reverrons-nous jamais coucher le radieux soleil qu'il plut à Dieu d'allumer pour la fête de nos regards; venez dans le verger, malgré

le froid, le temps est beau; pour l'âme chrétienne, la nature sortie des mains du Créateur est un merveilleux et vaste temple.

Oui, vraiment, cette journée était belle; au moment de disparaître, le soleil, rouge comme un disque de cuivre, se balança à l'horizon, empourprant de grands nuages amoncelés comme des montagnes célestes. Le charme du ciel bleu, de l'air pur, était tel que Patira ne se résignait point encore à quitter le verger où le père Athanase lui avait dit de l'attendre. D'ailleurs le Fignoleur rencontra Hervé qui, depuis sa longue promenade aux environs, ne cessait de lui en rappeler les épisodes. La rencontre de Kadou l'aveugle, celle de Jeanne la Fileuse, l'apparition du comte Florent, avaient fait sur son esprit une impression profonde. Il décrivit le manoir sombre, le bois de bouleaux, puis il chanta de sa voix d'ango la ballade de la *Dame de Coëtquen*, et tout doucement, posant son front sur l'épaule de Patira, il s'endormit, tandis que le jeune forgeron s'abandonnait à la rêverie.

Il était si bien plongé dans ses pensées, qu'il ne vit point passer à quel-que distance frère Antoine et père Athanase.

Les religieux traversèrent l'allée dans laquelle se trouvaient Hervé et

Patira, puis l'abbé, désignant un banc de pierre à son compagnon, lui dit d'une voix douce :

— Je vous écoute, mon frère.

— J'ai besoin d'épancher mon cœur dans le vôtre, reprit frère Antoine, et de remonter brusquement au-delà de cinq années pour vous rappeler le jour où vous me relevâtes à demi mort au pied de la potence de Dinmâmes, du haut de laquelle je m'étais jeté dans la mort.

— Pourquoi rappeler ces douloureux souvenirs? mon fils.

— Il me plaît de comparer mon désespoir d'alors avec le calme suprême qui est aujourd'hui mon partage... Dieu, qui m'avait donné tous les biens, me les a tous successivement repris, afin de me faire comprendre qu'en lui seul se trouve le bonheur complet, absolu, sans variation et sans ombre...

— Oui, cela est vrai, mon fils, le bonheur de l'homme ne se fixe qu'en Dieu.

— Vous savez si j'aimai de toutes les puissances de mon âme la créature charmante à laquelle j'étais uni... Blanche possédait toutes les grâces, toutes les qualités, toutes les vertus...

— Je l'ai connue, mon fils, et vous n'exagérez rien.